



Comment les rois de France ont-ils renforcé leur puissance?



L'image d'un roi puissant

Doc 1



Peinture réalisée en 1672 par Louis XIV sur un plafond du château de Versailles. L'inscription en latin sur la banderole « NEC PLURIBUS IMPAR » signifie « Au-dessus de tous ».

Doc 2

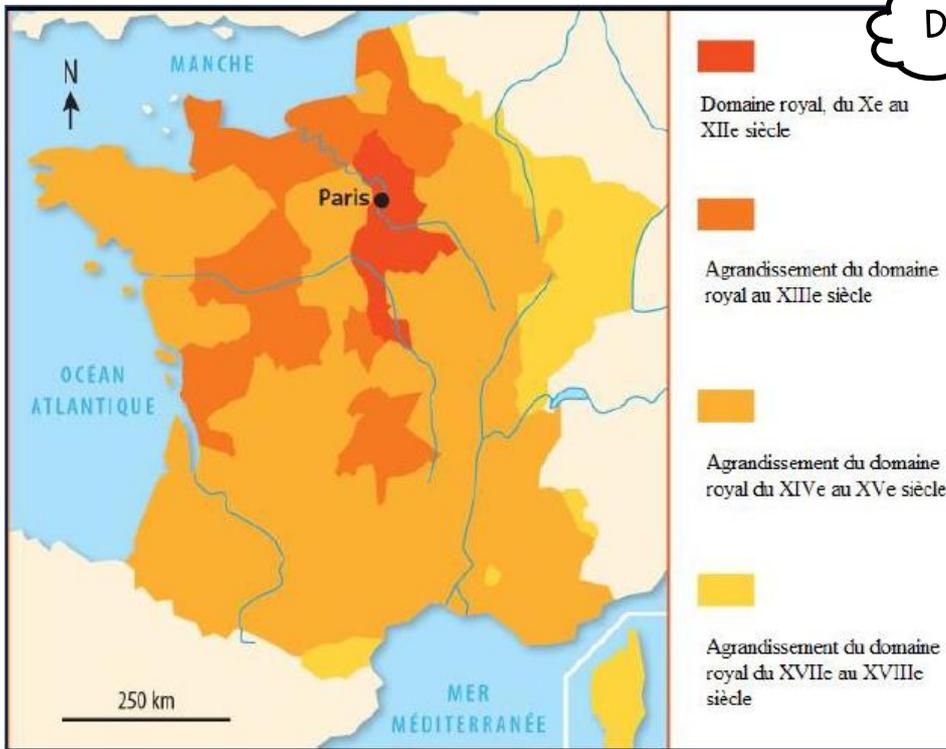
Un pouvoir sacré



Détails de miniatures représentant le sacre de Louis IX, extraites de *L'Ordre de la consécration et du couronnement des rois de France*, vers 1280 (Bibliothèque nationale de France, Paris).

- A** l'application d'une huile sainte par l'évêque de Reims
- B** la remise des vêtements royaux puis des objets de la royauté
- C** le couronnement du roi par des évêques et les grands seigneurs du royaume

Doc 3



Domaine royal, du Xe au
XIIIe siècle

Agrandissement du domaine
royal au XIIIe siècle

Agrandissement du domaine
royal du XIVe au XVe siècle

Agrandissement du domaine
royal du XVIIe au XVIIIe
siècle

Un meilleur contrôle du territoire

L'agrandissement du domaine royal du Xème au XVIIIème siècle

Doc 4

Différents moyens pour renforcer le pouvoir royal

RENFORCEMENT DE LA PUISSANCE DU ROI

Les rois capétiens se maintiennent au pouvoir :

- grâce à la cérémonie du **sacre**, à Reims ;
- en faisant **couronner leur fils** avant leur mort.

Les rois agrandissent l'étendue de leur royaume :

- par des **mariages** ;
- par des **victoires militaires** ;
- par des **expéditions hors d'Europe**.

Les rois améliorent l'administration de leur royaume :

- en prenant des décisions valables dans tout le royaume (**édits**) ;
- en améliorant la **justice** ;
- en imposant leur **monnaie** dans tout le royaume.

H18 : Comment les rois de France ont-ils renforcé leur puissance?

Entre le Xe et le XVIIIe siècle, les rois capétiens renforcent leur puissance :

- en se faisant sacrer à Reims, ce qui fait d'eux des personnages choisis par Dieu pour gouverner ;*
- en agrandissant leur territoire par des guerres, des mariages et des découvertes hors d'Europe ;*
- en administrant mieux leur territoire (aux niveaux de la justice, de la monnaie et des lois).*